



Une force pour la nature

Communiqué après la 52 ème Assemblée générale (22/04/2021)

La Fédération SEPANSO Aquitaine a tenu son assemblée générale en visioconférence pour respecter les consignes sanitaires en cours tout en respectant ses statuts. La discipline souhaitée par le Bureau Exécutif a permis d'avoir le quorum permettant de prendre toutes les décisions utiles.

Dans son rapport moral, Daniel Delestre, a rappelé toute l'importance de la gestion des réserves naturelles qui a été confiée à notre organisation. Notre président s'est félicité, qu'en dépit des difficultés induites par la pandémie les salariés et les bénévoles soient parvenus à satisfaire à la fois nos adhérents et nos partenaires. Le passage de témoin au niveau de la direction (Xavier Chevillot remplaçant Philippe Barbedienne) a été réussi. Cela a permis à Philippe Barbedienne de remplacer Pierre Davant, président d'honneur, au Conseil Économique Social et Environnemental Régional (CESER) de Nouvelle Aquitaine à compter du 1^{er} octobre 2020. Enfin le président a souligné la détermination de la SEPANSO sur plusieurs sujets chauds : le barrage illégal de Caussade, les projets de parcs photovoltaïques gigantesques, les menaces et intimidations visant certains militants. Notre président a remercié les productions classiques (revue Sud-Ouest Nature, sites Internet...) et les initiative nouvelles (projet Stygofaune, pétition européenne contre les détergents néfastes pour l'environnement...). Enfin notre président a rendu hommage aux militants qui nous ont quitté (Guy Maigre, Francis André, président fondateur, et Bernardino Rodriguez)

Dans son rapport d'activité, Georges Cingal s'est efforcé de lister toutes les actions de la SEPANSO en les présentant 5 chapitres : Représentations, Participations, Gestion, Actions de sensibilisation, Opérations de contestation. Une nouvelle fois le secrétaire général a souligné les écarts entre les discours et les réalités vécues sur le terrain. Il a rappelé que la SEPANSO ne s'est pas fait une spécialité de la contestation juridique, mais que la justice est le derniers recours lorsque des citoyens ne réussissent pas à obtenir la protection de leur santé ou de leur environnement. Le secrétaire général s'est félicité que la SEPANSO puisse intervenir régulièrement dans le débat public, en particulier lors des enquêtes publiques ou des consultation du public ; il a observé que les autorités européennes semblent beaucoup plus à l'écoute des citoyens que les ministères français, ces derniers considèrent sans doute à tort que les consultations ne sont qu'un passage obligé réglementairement, mais qu'ils ne sont aucunement obligés de tenir compte des avis même lorsqu'ils sont massivement opposés à leur projet.

Dans ses rapports financiers Josiane Mouneydier a souligné la qualité du travail des salariés et surtout les bons résultats qu'ils ont obtenus. En dépit de la crise sanitaire, la SEPANSO présente des comptes en équilibre, et même légèrement excédentaires, ce qui permet de renforcer les fonds propres. La Trésorière a souligné une nouvelle fois la nécessité pour la SEPANSO d'avoir des fonds propres disponibles pour pouvoir travailler sans attendre le versement des fonds de dotation pour les réserves. Le Commissaire aux comptes s'est félicité de la qualité de la gestion financière de la SEPANSO ; il a confirmé que les comptes étaient sincères et véritables

Les élections ont permis aux membres sortants du Conseil d'Administration de retrouver leurs sièges. Compte tenu du nombre supérieur d'adhérents à la SEPANSO, le nouveau conseil comptera un Girondin de plus. Il y aura aussi un membre de plus pour la SEPANSO 24.

Tous les votes ont été acquis à l'unanimité

Contact presse : Daniel Delestre, président SEPANSO Aquitaine – 06 81 16 43 23

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest
Sections départementales : SEPANSO Dordogne, SEPANSO Gironde, SEPANSO Landes, SEPANLOG, SEPANSO Pyrénées-Atlantiques

Associations affiliées : Aquitaine Alternatives, CREAQ, Cistude Nature, Ocean'Obs

L'Assemblée générale a adopté les 3 motions suivantes :

MOTION : Soutien total à la SEPANSO Landes et son président.

L'AG de la SEPANSO AQUITAINE qui s'est tenue, par visioconférence, 22 avril 2021 :

- **déplore** les agissements extrémistes des jeunes agriculteurs de la FDSEA (discours haineux, menaces, injures publiques et allégations diffamatoires) dirigés contre la SEPANSO landes et son président.
- **désapprouve** de tels procédés s'apparentant à des proscriptions qui permettaient de condamner arbitrairement et d'éliminer un citoyen par voie d'affiches sur le forum dans la Rome antique ;
- **regrette** la mansuétude du représentant de l'État à l'égard de tels procédés utilisés sur la voie publique ;
- **rappelle** que le tribunal administratif de Pau a fait droit à leur requête contre une décision inter-préfectorale qui contrarie l'atteinte des objectifs du SDAGE Adour-Garonne quant à la lutte contre la pollution et la gestion équilibrée de l'eau. Les irrigants veulent continuer de pomper dans les nappes et rivières sans se soucier des dégâts causés aux autres utilisateurs et à l'écosystème ;
- **soutient** que la politique du syndicat mixte IRRIGADOUR n'est pas tenable et qu'il convient de changer les modes de production et de consommation sachant qu'à l'horizon de 30 ans nous ne disposerons que d'une quantité d'eau équivalente à 50 % de la consommation actuelle avec une augmentation de la population de l'ordre de 20 % ;
- **considère** qu'une grande partie des agriculteurs sont responsables de leur situation puisque ce sont les Chambres d'Agriculture qui les ont invités à intensifier leurs cultures en s'attaquant aux «facteurs limitants» par tous les moyens : drainage, irrigation, engrais, biocides ;
- **estime** que l'urgence climatique impose que l'accès à l'eau soit géré quantitativement et qualitativement au profit de tous et non de quelques uns afin de s'adapter au changement climatique. C'est le sens des actions contentieuses menées et à poursuivre.

Par voie de conséquence, l'AG dénonce les exactions des jeunes FDSEA et soutient la section départementale dans toutes les voies de droit qu'elle entreprendra pour obtenir la répression pénale des auteurs des infractions commises.

Contacts presse :

José Manarillo, Vice-président SEPANSO 40 - 06 71 86 12 87

Georges Cingal, Secrétaire général Fédération SEPANSO – 05 58 73 14 53

.../...

Motion : Gestion forestière pour l'AG de la SEPANSO du 22/04/2021

La SEPANSO est en désaccord avec le projet de Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) pour la Nouvelle Aquitaine, en l'état actuel de son avancement :

- Un projet de SRGS non prescriptif, qui n'impose aucune contrainte environnementale, alors que la biodiversité continue de s'appauvrir et que le changement climatique est en marche.
- Un projet qui demande une augmentation de 25 % de la récolte de bois par rapport à la production actuelle, dont un quart de bois énergie, allant jusqu'à exporter les rémanents et souches au détriment des sols et du climat
- Un projet qui autorise à raccourcir les rotations, sous prétexte que les peuplements âgés seraient moins efficaces pour stocker le CO₂, ceci en désaccord avec des études scientifiques.
- Un projet qui ne permet aucune protection des vieilles forêts, ripisylves et autres hot spots de biodiversité.
- Un projet qui autorise les coupes rases avec traitements mécaniques drastiques, sans limitation de superficie, entraînant la destruction de la biodiversité et des sols sur de très grandes surfaces.
- Un projet qui permet d'introduire des essences exotiques dont certaines sont connues pour poser des problèmes d'invasion biologique, d'introduction de parasites ou de maladies, ou de risques d'incendies difficiles à stopper.

L'AG de la SEPANSO Aquitaine demande :

- Que le SRGS soit un véritable guide pour les gestionnaires forestiers afin qu'ils connaissent et respectent les contraintes environnementales.
- Que le SRGS soit pensé à l'échelle de chaque territoire fonctionnel et non à l'échelle de toute la grande région.
- Que soit fait un bilan de l'état des espaces forestiers protégés et un inventaire des espaces qui devraient l'être, tels que les ripisylves, vieilles forêts, habitats et espèces à enjeu de conservation ...
- De mieux hiérarchiser les usages du bois afin de stocker le carbone plus longtemps dans les bois d'œuvre, et de ne commercialiser le bois énergie qu'en circuit de proximité et lorsqu'il ne peut servir autrement.
- De planifier les coupes rases de façon à éviter que des espaces supérieurs à 5 ha soient coupés en même temps dans les monocultures de pins, et éviter toute coupe rase dans les autres forêts de feuillus ou mixtes.
- De faire un usage parcimonieux des machines (débroussailleuses, abatteuses...) destructrices de la faune, de la flore et des sols.
- De laisser croître les arbres plus longtemps, pour du bois de meilleure qualité, en mélangeant avec des essences à base de feuillus autochtones, pour une meilleure résilience face à toutes les agressions.
- Que les travaux forestiers soient opérés de façon à respecter les périodes de reproduction de la faune, ainsi qu'à récolter du bois de bonne qualité.
- Que des contrôles soient effectués et que les cahiers des charges des labels PEFC et FSC soient enfin respectés par les gestionnaires.

Contacts Presse :

Colette Gouanelle, Administratrice SEPANSO Aquitaine – 06 21 93 37 76

Philippe Barbedienne, Vice-président SEPANSO Aquitaine – 06 76 61 27 12

..../...

Motion : Exclure les filets de la bande marine littorale

La Fédération Sépanso Aquitaine, comme de nombreuses associations demande la mise sous protection de la bande marine littorale par l'exclusion définitive, totale et sans dérogation de tous les filets de pêche, amateurs ou professionnels, et de tous les engins capables de capture massive ou non sélective, sur au moins les deux premiers milles nautiques.

Le monde marin n'est pas sans limite et il est en danger.

Il est de notre responsabilité de protéger de façon stricte des zones importantes à la fois par leur superficie mais aussi par leurs fonctions. Les nourriceries où les jeunes poissons se développent sont un exemple de ces zones précieuses. Leur protection reste localisée, anecdotique et souvent théorique. Tous les littoraux et tous les estuaires doivent être considérés comme des nourriceries. Dans les nourriceries des pertuis, IFREMER constate une « *baisse généralisée* » du nombre et du poids des poissons depuis l'an 2000.

Le mythe des aires marines protégées :

En France, sauf exception notoire sur des petites surfaces, les aires protégées ne le sont que sur le papier, sans réelle mesure de conservation à la hauteur des enjeux. L'augmentation théorique des surfaces protégées cache l'absence de mesures effectives de protection. Les pourcentages annoncés d'aires marines protégées sont de la poudre aux yeux qui masque la faiblesse des surfaces vraiment protégées, estimées à 0,1 % en Méditerranée et 0,01 % pour la façade Atlantique-Manche-Mer du Nord. Les pêches les plus destructrices comme les chaluts de fonds s'exercent toujours dans ces zones. Le chalutage dérogatoire dans les trois milles nautiques concerne la quasi-totalité des départements côtiers. La quasi-totalité des tailles minimales de commercialisation sont largement *inférieures* aux tailles de maturité sexuelle. Les filets « droits », comme des murs de 14 à 16 m de haut interceptent ainsi toutes les espèces présentes et notamment les salmonidés qui croisent juste sous la surface mais aussi les organismes à ventilation aérienne comme les mammifères marins, les oiseaux plongeurs et les tortues marines.

La protection de la biodiversité marine fait partie de la transition écologique :

La politique officielle en faveur de l'agriculture et de l'alimentation prétend assurer une alimentation « *sûre et diversifiée* » et développer des activités à travers « *un haut niveau de protection sociale et environnementale* ».

En réalité la tolérance réglementaire de la pêche « *ultra-côtière* » au filet apparaît contre-productive et contraire aux finalités de la politique des pêches.

Conclusion :

Il est urgent de laisser la nature réparer elle-même les dégâts que nous lui avons infligés en lui donnant *le temps nécessaire* pour laisser grandir les poissons afin qu'ils se reproduisent pour le plus grand bénéfice de tous : il faut libérer la zone côtière des filets.

Contact presse :

Michel Rodes, vice-président SEPANSO Aquitaine – 07 89 22 80 94

Georges Cingal, Secrétaire général Fédération SEPANSO – 05 58 73 14 53